

Recevez les montants
auxquels vous avez droit.
Un bénévole vous y aidera.



SERVICE D'AIDE
EN IMPÔT

PROGRAMME
DES BÉNÉVOLES
DEPUIS 1988

Saviez-vous que vous avez peut-être droit à des remboursements d'impôt ou à des prestations?

Si vous produisez vos déclarations de revenus fédérale et provinciale, voici les montants maximaux que vous pourriez recevoir, sauf ceux correspondant au crédit d'impôt pour solidarité, qui représentent des montants de base. Notez que les montants maximaux peuvent varier selon votre situation et l'indexation au coût de la vie. Pour plus d'information, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) et Revenu Québec.

	Remboursements et prestations (par année)	Personne de 65 ans et plus avec conjoint	Personne de 65 ans et plus sans conjoint
Montants fédéraux	Crédit pour la TPS/TVH (versements trimestriels)	612 \$ (selon le revenu)	467 \$ (selon le revenu)
	Pension de la Sécurité de vieillesse* (versements mensuels)	8 226 \$*	
	Supplément de revenu garanti* (versements mensuels)	12 288 \$* (selon la situation et le revenu)	12 288 \$*
	Montant pour revenu de pension	2 000 \$	
	Montant en raison de l'âge	7 898 \$	
	Crédit canadien pour aidant naturel	7 525 \$	
	Dépenses pour l'accessibilité domiciliaire	20 000 \$	
	Crédit d'impôt pour personnes handicapées	8 870 \$	
Montants provinciaux	Crédit d'impôt pour solidarité	618 \$ (le montant peut varier selon votre situation)	309 \$ (le montant peut varier selon votre situation)
	Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés (70 ans et plus)	18 360 \$ (pour un couple : crédit d'impôt annuel maximal)	9 180 \$
	Crédit d'impôt pour soutien aux aînés (70 ans et plus)	822 \$ (crédit d'impôt annuel maximal si conjoint[e] admissible)	411 \$
	Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie (70 ans et plus)	20 % (des frais d'achat payés par vous ou votre conjoint[e])	20 % (des frais d'achat)
	Crédit d'impôt pour activités des aînés (70 ans et plus)	40 \$ (pour chaque personne demandant le crédit)	
	Crédit d'impôt pour prolongation de carrière	1 650 \$ (pour chaque personne, selon les revenus)	
	Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales	500 \$ (rôle d'évaluation en vigueur)	
	Programme Allocation-logement (versements mensuels)	1 200 \$	

* Pour plus d'information, communiquez avec Service Canada au 1 800 277-9915.

Pour vérifier si vous êtes admissible à une ou plusieurs de ces prestations, faites comme des milliers de Québécois et demandez l'aide d'une personne bénévole pour remplir vos déclarations de revenus. C'est un service offert gratuitement!

Communiquez avec nous pour connaître les endroits où ont lieu les séances de préparation de déclarations de revenus:

Agence du revenu du Canada: 1 800 959-7383

Revenu Québec: 1 800 267-6299